

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2007

---

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE  
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 257

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 16 QUINQUIES**

Compléter l'alinéa 2 de cet article par les mots :

« , qui les répertorient en accordant une priorité d'exposition aux services gratuits de la télévision numérique terrestre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement renforce la disposition introduite au Sénat pour assurer la prééminence de l'offre de télévision gratuite qui doit être facilement accessible par tous.

Il permet d'entourer la numérotation des chaînes gratuites de la TNT de garanties empêchant les distributeurs également éditeurs de pénaliser leurs concurrents.